

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2014, A BOVERESSE, SALLE DE GYMNASTIQUE

Présidence : M. Alexandre Willener (UDC)

Le président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation. Il salue tout particulièrement les présences de MM. Quentin Di Meo, Jean-Paul Gattolliat, Sylvain Kalombo-Meta et Niels Rosselet-Christ nouvellement élus.

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 34 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschimann ; Simon Chédel ; Denis Cherbuin ; Eric Demarchi ; Quentin Di Meo ; Simon Eschler ; Jean-Paul Gattolliat ; Hans Peter Gfeller ; Laurent Patthey ; François Rosselet-Christ ; Jean-Michel Rossetti ; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Laurent Helfer ; Antoinette Hurni ; Romain Jeanneret ; Sylvain Kalombo-Meta ; Ion Karakash ; François Oppliger ; Sven Schwab et Loris Vuilliomenet.
- *Pour le POP* : Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Loïc Frey ; Laurent Kramer ; Paul-André Matthey-Doret ; Niel Rosselet-Christ et Alexandre Willener.

Excusé : 7 membres – Alfred Bigler (PLR) ; Johana Eidam Vautherot (PLR) ; Christelle Gertsch Macuglia (PLR) ; Claude Schick (PLR) ; Olivier Berthoud (PS) ; Alban Gashi (PS) et Thierry Miserez (POP).

Majorité absolue : 18 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Alexandra Schmied Fatton, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 14 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2014
4. Nomination de deux membres à la commission des règlements suite à la démission de MM. Claude-André Perrin (UDC) et Gilles Aeschimann (PLR)
5. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances suite à la démission de M. Philippe Leemann (PLR)
6. Politique immobilière de Val-de-Travers : réponse au postulat PLR-UDC du 10 septembre 2012 et plusieurs opérations foncières liées à ce concept
7. Crédit de fr. 510'000.- pour la sécurisation et l'assainissement de quatre passages à niveau de la ligne TransN à Val-de-Travers
8. Communications du Conseil communal

9. Motions propositions et projets d'initiatives communales
10. Résolutions
11. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président considère ce dernier comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

Le président indique tout d'abord qu'il a reçu les correspondances de MM. Daniel Dreyer (en date du 9 septembre), Philippe Leemann (24 septembre) et Manuel Gonzalez (30 septembre) concernant leur démission du Législatif. Leur siège a été repourvu. La lecture de ces missives n'étant pas demandée, elles restent à disposition des membres qui souhaiteraient en prendre connaissance.

En parallèle, il a également reçu deux courriers de citoyens soulevant de bonnes questions. Le premier émane de Mme Huguette Thiébaud de Buttes concernant les gabarits d'une nouvelle construction et la fuite d'une fontaine. Le second est de M. Alain Cherbuin de Couvet et concerne les nouveaux tarifs de locations des salles communales. Conformément à l'article 3.22² RG, il est procédé à leur lecture à la demande du Bureau du Conseil général.

« Mesdames et Messieurs,

Par la présente, je vous fais part de mon inquiétude concernant les gabarits de la nouvelle construction à Buttes. Je ne fais pas opposition mais j'aimerais attirer votre attention ; la commune a effectué de gros travaux pour sauvegarder la source et il s'avère que l'entrée de la parcelle (photos ci-jointes) est on ne peut mieux en plein sur ledit captage de cette source.

Je vous saurais gré de bien vouloir y mettre toute votre attention et faire de sorte que ce qui a été fait ne soit pas anéanti ! J'envoie copie de cette lettre au service cantonal de la protection des sources et des eaux.

De plus, la fontaine qui se trouve proche de chez moi qui est alimentée par cette source a, depuis les travaux de cet été, une fuite au bas de la chèvre, cela coule jusque devant ma porte d'entrée Sud. Avant les prochaines gelées, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir faire quelque chose pour éviter une patinoire naturelle.

Par la même occasion, je vous rappelle que ce prochain dimanche 28 septembre, il y aura un culte à Buttes et que je n'aimerais pas subir selon ma lettre du 6 juin 2014 l'épisode du 1^{er} juin où il y avait deux voitures de la famille à Monsieur Fatton qui étaient stationnées juste devant la porte de l'église.

Pour info depuis plusieurs mois, le cadran de l'horloge n'est plus éclairé.

En vous remerciant de bien prendre note de tout ce qui précède, de faire le nécessaire et dans l'attente de vos actions, recevez, Mesdames et Messieurs mes meilleures salutations.

Huguette Thiébaud »

Le secrétaire précise que le Conseil communal a d'ores et déjà répondu à Mme Thiébaud et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture de ce courrier.

« Nouveaux tarifs de location des infrastructures communales

Monsieur le président,

En tant que citoyen de la commune de Val-de-Travers, je me soucie du nouveau tarif exorbitant des locations des salles (proposition du 22.04.2014) demandé aux habitants de la commune de Val-de-Travers.

En effet, comme je l'ai constaté, celui-ci a été revu drastiquement à la hausse et n'engage pas les habitants de nos villages à pouvoir utiliser les infrastructures communales.

Par exemple, je pense aux mères de familles qui désirent louer une salle le mercredi après-midi pour fêter l'anniversaire de leurs enfants dans le hall d'entrée de la Grande salle de Couvet. Auparavant, la location s'élevait à fr. 25.-, alors qu'actuellement, elles devront payer fr. 250.-. Il est vrai que par le passé, cette somme était dérisoire, alors que maintenant elle a été multipliée par 10.

Il en va de même pour un habitant de notre région désirant organiser un anniversaire durant un week-end, au Foyer de la salle Fleurisia par exemple. Là aussi, la location a été multipliée par 10.

Selon la proposition du 22.04.2014 qui est jointe à ma lettre, nous pouvons aussi louer une salle à l'heure. Il sera très difficile d'estimer le temps de location, par exemple, pour un anniversaire, car il est difficile de savoir quand les participants quitteront les salles. De plus, qui viendra contrôler le respect des temps d'utilisation ?

Il est vrai qu'il faut aussi payer le concierge, mais si vous demandez aux locataires de ranger et nettoyer la salle, cela ne représenterait pas une énorme surcharge de travail du concierge. Il en va tout autre pour les personnes qui ne respecteraient pas ce point, là, une facturation plus élevée serait à prévoir.

Par conséquent, tous les futurs « clients » renonceront à louer des salles pour raisons financières. Il n'y aura, bien entendu, plus de rentrées d'argent pour la commune. Les salles seront inoccupées plus régulièrement, ce qui n'est sûrement pas le but des villages qui désirent motiver leurs habitants à se rencontrer.

Ces salles ont été construites dans le but premier de réunir les habitants de notre région, pour qu'ils fraternisent et donnent « de la vie » dans notre Vallée, sans être « assommés » par le prix élevé des locations. Il est bien vrai, que, par le passé, la location était quelque peu « donnée », mais entre le peu demandé à l'époque et le prix actuel, il y a une immense marge. Ne devrait-on pas diminuer les prix des locations des salles pour les habitants du Val-de-Travers ?

Ces derniers paient déjà, dans leur grande majorité, leurs impôts et sont aussi « assommés » par l'énorme pression fiscale de notre canton, particulièrement à Val-de-Travers.

Vous trouverez en annexe le tableau des tarifs de location des infrastructures communales.

Au vu de ce qui précède, je désire que ma lettre soit donnée à la connaissance du Conseil général, pour que ce point soit débattu lors de votre prochaine assemblée.

En vous remerciant par avance, d'avoir pris le soin de lire ma lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, mes salutations les meilleures.

Alain Cherbuin »

Le président précise que le tableau des tarifs des locations est à disposition des membres qui souhaitent en prendre connaissance.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2014

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. NOMINATION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DES REGLEMENTS SUITE A LA DEMISSION DE MM. CLAUDE-ANDRE PERRIN (UDC) ET GILLES AESCHIMANN (PLR)

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose 2 membres à cette commission.

Au nom du groupe UDC, M. Laurent Kramer propose :

✓ M. Niels Rosselet-Christ

Au nom du groupe PLR, M. Laurent Patthey propose :

✓ Mme Johana Eidam Vautherot

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Rosselet-Christ et Mme Eidam Vautherot sont élus tacitement à la CREGL et en sont félicités.

5. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES SUITE A LA DEMISSION DE M. PHILIPPE LEEMANN (PLR)

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe PLR, M. Laurent Patthey propose :

✓ M. Gilles Aeschimann

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Gilles Aeschimann est élu tacitement à la CGF et en est félicité.

6. POLITIQUE IMMOBILIERE DE VAL-DE-TRAVERS : REPONSE AU POSTULAT PLR-UDC DU 10 SEPTEMBRE 2012 ET PLUSIEURS OPERATIONS FONCIERES LIEES A CE CONCEPT

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

M. Christian Mermet (cc) relève que ce rapport est l'occasion de faire un point de situation sur l'immobilier et les logements à Val-de-Travers. Il permet aussi d'apporter les réponses aux interrogations qui ont été posées par le postulat PLR-UDC, de présenter le cadre, les différentes perspectives et les actions stratégiques qui sont en cours de réalisation et enfin de donner une image claire de ce qui est attendu et envisagé à Val-de-Travers.

Dans le contexte général, il rappelle les volontés exprimées dans le programme de législature, notamment l'accroissement de la population, soit une progression de 1% par année, ainsi que celles concernant l'extension de l'offre des logements. Le développement démographique de 1% est un objectif raisonnable mais important à l'échelle de Val-de-Travers et cela correspond à la moitié de ce que le Plateau Suisse enregistre chaque année.

Il relève ensuite que, dans ce rapport, 2 éléments ne sont pas encore bien connus du Conseil général. Il cite les contraintes extérieures liées au développement du territoire : les espaces dédiés aux cours d'eau et la mise en application de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). A noter que Val-de-Travers dénombre 44 cours d'eau et c'est d'ailleurs la région du canton qui en compte le plus. Selon l'ordonnance fédérale, chaque cours d'eau devra avoir un espace réservé. Cet espace va varier de quasiment rien dans les zones fortement urbanisées jusqu'à 65 mètres aux abords des cours d'eau en zone agricole. Il est dès lors nécessaire de délimiter les zones densément bâties et quels espaces doivent être préservés à quels endroits. Le CC travaille actuellement sur ces contraintes importantes, la commune étant pilote pour régler ces questions. Une étude a déjà été réalisée pour déterminer la nature des cours d'eau. La commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) a été consultée à ce sujet. Avec sa collaboration, il est tout d'abord prévu d'examiner cette étude en détail, d'exposer les inquiétudes et d'orienter les travaux qui devront être menés par le service de l'aménagement du territoire (SAT) à ce sujet. La deuxième étape de ce processus repart des analyses de la nature des cours d'eau et déterminera quels espaces seront réservés aux différents lieux. Cette phase est stratégique car cela peut avoir des incidences très fortes, d'une part sur la zone construite, d'autre part sur l'agriculture et la gestion du territoire au Vallon.

L'autre élément concerne la révision de la LAT qui a été soumise et acceptée par le peuple. Ses incidences sur le développement du territoire sont également très importantes, avec notamment l'obligation légale d'arrêter les zones constructibles selon les besoins pour les 15 prochaines années. Actuellement, le fait de quantifier le nombre de surfaces constructibles et de déterminer s'il

y en a trop ou pas assez est un débat complexe. Si l'on prend les données du développement de la population et du logement sur les 15 dernières années, il s'avère qu'il n'y a pas eu beaucoup d'extension. En théorie, cela suppose qu'il ne devrait pas y en avoir à futur. Heureusement, durant la première phase de travail et selon les échanges avec le canton, un élément nouveau a pu être introduit. Dans le développement d'une région, il ne faut pas uniquement tenir compte de l'accroissement de la population mais également de celui du nombre d'emplois. En effet, si la population n'a pas augmenté de manière significative, Val-de-Travers a par contre connu un bel essor dans le secteur économique et a dès lors une carte importante à jouer dans ce domaine. Ce constat justifie donc des besoins plus importants en territoire nécessaire pour le bâti. Il explique que le canton a établi un inventaire des terrains disponibles. Il en ressort que beaucoup de surfaces sont reconnues comme constructibles, alors que ce n'est pas le cas en réalité. Il pense notamment aux espaces qui devront être réservés aux cours d'eau qui apparaissent comme surfaces disponibles et aussi la non-prise en compte du droit privé. Il cite par exemple le Clos Girardier à Môtiers, ce grand parc s'étalant sur près de 6'000 m² au centre du village. En effet sur le plan d'affectation, il s'agit d'une zone constructible. Cette parcelle fait donc partie de l'inventaire du canton des surfaces disponibles, alors que des servitudes privées la grève d'interdiction à bâtir au bénéfice de WWF, Pro Natura ou Helvetia Nostra. Il faut donc ressortir ces éléments de l'analyse du canton afin que l'inventaire colle à la réalité et à ces caractéristiques. Dans ce même contexte, il relève que les étangs de la pisciculture sont également dans une zone théoriquement constructible ! D'autres surfaces inventoriées ne vont pas amener des constructions, car elles n'ont pas de sens dans la planification voulue. Il pense à la zone de forte densité aux Bayards. Dans un horizon de 15 ans, il est peu vraisemblable que des HLM et des immeubles à haute densité soient construits dans ce village. Ces points doivent donc être introduits dans un projet révisant le plan d'affectation et le plan directeur régional. L'objectif est d'avoir, avant l'été prochain, une vision claire de ce qu'il est possible de faire en tenant compte des réalités et en écartant les éventuelles scories du passé.

Le rapport présente ensuite les grands sites stratégiques de la commune, sur laquelle elle peut avoir une action assez forte sur le développement de l'immobilier et de l'habitat. Il s'agit pour la plupart de projets déjà bien avancés. Pour Surville à Buttes, le plan de quartier est terminé. La première phase d'équipement aussi, les premières constructions vont donc voir le jour. Le CC travaille désormais à sa promotion pour accélérer davantage le mouvement. Ce quartier va se développer rapidement car la demande est assez forte pour l'habitat individuel à Val-de-Travers.

En ce qui concerne les quartiers du Pontet et du Clos Guyenet à Couvet, l'équipement est pratiquement terminé. Le plan de quartier est quasiment finalisé, il sera prochainement publié. Ce quartier est défini à haute densité et l'objectif est de travailler avec des coopératives pour proposer de l'habitat à prix coûtant. Il ne peut pas y avoir de réalisation de bénéfiques ou de spéculation. Les conditions d'accès aux logements sont à mi-chemin entre la location et la propriété. On est membre d'une coopérative en apportant une part financière de l'ordre de fr. 6'000.- à fr. 8'000.-. Les logements sont ensuite gérés comme s'ils étaient propriété des locataires, selon les similitudes d'une PPE. La volonté est également de développer des appartements pour personnes âgées. Val-de-Travers a un besoin important dans ce domaine et selon les statistiques cantonales, les estimations présentent un besoin de 87 logements pour personnes âgées pour les 15 prochaines années. Dans un premier temps, 17 appartements de ce type seront créés. Le Conseil général devra notamment se prononcer prochainement (mars 2015) sur un droit de superficie pour la mise à disposition de surfaces aux coopératives. Il ajoute qu'une pré-étude a été lancée pour régler la circulation dans le centre du village. L'idée étant que si l'habitat est développé, il est nécessaire d'anticiper en contrepartie les problèmes liés à l'augmentation du trafic et ne pas simplement attendre que la situation s'aggrave.

Il explique ensuite que le projet de quartier à Plaine Fin à Môtiers a pris du retard en regard d'un problème d'eau qui doit être réglé. En aval du quartier à proximité de la route cantonale, un engorgement doit être traité. Une solution sera trouvée d'ici au printemps et aboutira sur une demande de crédit. Quelques difficultés sont rencontrées avec le voisinage. La communication n'a pas été très bonne entre le CC et les riverains. En parallèle de la réalisation de l'équipement, une démarche participative va être lancée pour apaiser les craintes. Il espère que les personnes concernées pourront s'approprier la réalisation de ce quartier et en feront quelque chose de positif pour le village de Môtiers !

Au sujet de La Binrée à Fleurier qui se trouve à côté de l'ancien stand de tir, il indique qu'il s'agit d'une zone à faible densité. Il s'agit d'un site stratégique puisqu'une demande importante existe dans ce domaine. Le développement de cette surface est en suspens depuis plusieurs années déjà. Il explique que les propriétaires avaient de la peine à se décider sur le prix à définir. Dès lors, il est proposé d'acquérir cette parcelle et ainsi de pouvoir débloquer ce quartier rapidement. « Rapidement » selon la définition du domaine de la construction, sachant qu'un plan de quartier exige environ 2 ans de travail et que les constructions peuvent voir le jour pour autant qu'il n'y ait pas d'oppositions qui bloquent leur développement.

Enfin, la zone mixte du Bois des Pins à Couvet est prometteuse. Elle n'a certes pas la priorité en regard du Pontet et du Clos Guyenet. Il est important de travailler par étape.

Le programme de législature parle d'un développement de 1% par année, ce qui représente une augmentation de 100 habitants annuellement. Ainsi, une trentaine de logements seront créés dans un futur proche, ce qui permettra d'atteindre cet objectif d'accueillir de nouveaux arrivants. Ce n'est pas la commune qui va construire, mais des promoteurs privés. En effet, la commune crée des possibilités et met à disposition des surfaces. Elle est là pour planifier, l'intérêt est que chacun fasse son métier. Entre les projets communaux et ceux des privés, il sera possible de répondre à la demande. Il rappelle que la situation actuelle présente un nombre non négligeable de logements de petite et moyenne taille disponibles, mais Val-de-Travers compte aussi une pénurie de logements dits de qualité et de grande surface. En effet, les appartements de ce standard sont bien souvent réservés avant d'être construits.

Le postulat faisait part d'inquiétudes sur le prix du terrain. CM relève à ce sujet que le prix des terrains a beaucoup évolué ces dernières années, ailleurs également. La tension étant très forte sur les disponibilités de terrains dans le Bas du canton, les prix ont été adaptés aussi dans le Haut. Aujourd'hui, il est désormais possible de rentabiliser l'investissement sur la construction par la vente et la location des logements ce qui n'était pas forcément le cas il y a 5, voire 10 ans en arrière. Les marges étaient effectivement trop petites, mais cela s'est égalisé. Par contre, il est constaté que les prix restent très différents d'un village à l'autre. Certains sont plus demandés que d'autres, tels que Fleurier et Môtiers. Les attentes sont différentes. Il est donc primordial de valoriser les qualités et les atouts de tous les villages. Cela passe avant tout par l'image dégagée et dépend d'une réalité objective. Il explique par exemple que Noiraigue dispose d'atouts considérables alors qu'il ne dégage vraisemblablement pas une belle image au sein du Vallon. Néanmoins, des personnes venant du Bas du canton sont particulièrement intéressées à s'y établir, étant proche de la ville, accessible en transports publics et disposant d'une école et d'un petit commerce offrant une qualité de vie non négligeable. En comparaison des zones en « banlieue » telles que Corcelles, le temps nécessaire pour se rendre au centre-ville est presque équivalent avec des prix toutefois beaucoup plus élevés et des services à la population qui ne sont pas forcément d'une aussi grande qualité. Il explique que les outils à disposition pour déterminer le prix des logements ne marchent pas très bien à Val-de-Travers. Tous les modèles développés font un rapport direct entre la quantité, soit le potentiel de construction et le prix du logement. A Val-de-Travers cela ne fonctionne pas tout à fait comme cela. La demande pour de l'habitat à haute densité n'étant pas très forte, le prix des terrains n'est pas très élevé dans ces zones, ou du moins il n'est pas plus élevé que dans les autres zones proposant de la faible densité. Pour répondre au postulat PLR-UDC, il n'y a pas de volonté à uniformiser les prix, mais l'objectif est de jouer avec les qualités de chaque village et de les promouvoir.

Les actions pratiques et stratégiques proposées dans ce rapport consistent tout d'abord en l'achat de La Binrée à fr. 100.-/m². Ce prix tenant compte des surfaces qui ne seront pas construites (routes, jardin public, etc.) ainsi que de l'équipement nécessaire pour la régulation de la circulation jusqu'au centre du village. Le prix de vente final sera de fr. 180.-/m². Il peut paraître élevé mais il correspond aux prix pratiqués pour de l'habitat à faible densité à Fleurier. Les actions consistent aussi en l'acquisition de la parcelle 2844 du cadastre de Buttes. Zone où la commune ne souhaite pas développer d'activités sportives ou industrielles mais qui pourrait être importante pour les échanges tels que celui effectué pour permettre le développement de l'entreprise Etel par exemple. En effet, si une parcelle appartenant à la zone agricole est réaffectée en zone constructible, la LAT impose de compenser cette surface par l'affectation d'un terrain d'une surface identique à l'agriculture. Cette action est intéressante à mener et ce terrain pourrait donc être rendu à

l'agriculture, puisque ce n'est pas son affectation au regard de la loi, même s'il est actuellement affermé.

Le droit de superficie pour le chalet aux Bayards permet de clarifier la situation. Le prix de fr. 80.-/m² peut paraître peu élevé ou très élevé, cela dépend de quel côté l'on se trouve, sachant que cette parcelle est partiellement équipée et qu'il est vraisemblable qu'aucune autre construction ne voit le jour à sa proximité.

La parcelle à Fleurier à vendre à Mme et M. Jeanneret a déjà fait l'objet d'une présentation au Conseil général qui avait finalement été retirée de l'ordre du jour puisqu'il n'était pas entré en matière sur le prix initialement proposé à fr. 80.-/m². Le prix a été rediscuté selon celui proposé par la CGF, soit fr. 100.-/m². Le couple Jeanneret a finalement accepté ces conditions.

La fin du rapport répond aux questions précises du postulat. La planification menée à Val-de-Travers contraint le CC de réviser des éléments de la compétence du Conseil général. Son action est de se limiter à la priorisation des étapes, le Législatif se prononçant ensuite sur les projets soumis. Aussi, il demande de bien vouloir accepter les arrêtés présentés répondant à cette politique immobilière.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Patthey (PLR) s'exprime en ces termes : *« 2 ans après le dépôt du postulat PLR-UDC, le CC nous présente dans son rapport un état des lieux plutôt complet de la situation de l'habitat à Val-de-Travers, des projets en cours et des réalisations futures. »*

Les réponses données satisfont les membres du groupe PLR, néanmoins nous souhaiterions quelques précisions. Nous comprenons les incertitudes liées aux espaces réservés aux cours d'eau, ainsi qu'à l'application de la LAT, et nous les partageons. Val-de-Travers doit être attentive aux interprétations de ces éléments et aux décisions cantonales qui en découleront. La vision des services de l'Etat ne peut pas et ne doit pas s'appliquer telle quelle sur la totalité du territoire cantonal, mais doit être affinée en tenant compte des particularités locales. Val-de-Travers doit donc patienter afin d'intégrer ces données à la politique d'urbanisation et de développement de son territoire. Le canton a-t-il défini une échéance pour l'application de la LAT et de l'espace réservé aux cours d'eau ? Autre document pénalisant l'avancée du – ou devrais-je dire des – dossiers le plan directeur cantonal ! A quand son adoption par la Confédération ?

Un autre élément, il est mentionné à la page 11 du rapport, dans les conclusions, je cite un résumé : Pour ce qui est des surfaces constructibles aujourd'hui, une grande partie est soumise à plan de quartier, selon les plans d'aménagement acceptés par les anciennes communes. Les promoteurs privés sont très réticents à développer les plans de quartier. On lit dans la définition du plan de quartier sur le site web du SAT que : « Un plan de quartier est une planification cohérente de l'urbanisation d'un secteur d'au minimum 3'000 m² destiné en principe à l'habitat, il est contraignant pour les particuliers. »

Au vu de ce qui précède, quel est l'intérêt de créer de nouvelles zones d'habitation grevée d'un plan de quartier comme à Surville ? Un plan directeur de quartier définissant les grandes lignes ne serait-il pas suffisant ?

Concernant la politique tarifaire proposée par le CC, l'ensemble des tarifs dans le tableau nous semble cohérent avec une petite restriction peut-être concernant un prix légèrement surfait sur Boveresse et Travers.

En conclusion, le groupe PLR acceptera de classer ce postulat mais souhaite que le Conseil général soit régulièrement informé de l'état d'avancement des grands dossiers de constructions à Val-de-Travers et de l'évolution de la politique cantonale en termes d'aménagement du territoire. De manière plus générale, un point de l'ordre du jour qui est intitulé « communications du Conseil communal » peut servir à cet effet.

Concernant les transactions immobilières souhaitées par le CC, elles nous semblent opportunes et le groupe PLR les acceptera en totalité. »

M. Chédel (UDC) fait l'intervention suivante : « Le groupe UDC est largement satisfait du rapport présenté concernant la politique immobilière de Val-de-Travers. Le rapport remis est clair et il nous donne une vision sur les perspectives du CC en vue du développement démographique de la commune.

Le CC nous parle de 1% de plus par année, ce qui est très bien. Par contre, les actions envisagées nous paraissent assez peu attractives. Pouvez-vous être plus précis quand vous dites : « Faciliter et encourager l'implication des entreprises qui accueillent de nouveaux collaborateurs en faveur de leur installation et de leur bonne intégration dans la région » ?

Concernant le postulat PLR-UDC nous sommes très satisfaits des réponses apportées même s'il est vrai que le délai de réponse est largement dépassé, nous n'en tiendrons pas rigueur car il est vrai que pour avoir une vision complète et à long terme, un temps certain est requis pour nous fournir un rapport de qualité.

Concernant les quartiers en développement, nous constatons qu'il y a un réel problème au sein de l'administration cantonale dans l'avancement des dossiers, est-ce le cas en général ou pour Surville ce fut un cas particulier ?

Pour Plaine Fin, il nous est évoqué les problèmes d'évacuation des eaux mais à aucun moment il n'est mentionné que les riverains de cette parcelle n'acceptent pas une telle densité de population. Chose qui est tout à fait compréhensible. Pourquoi ne pas en parler ?

Nous sommes également satisfaits de voir que le prix des terrains est différent dans les villages. Nous avons le sentiment qu'une étude a été faite et qu'une véritable vision est en place.

Concernant les achats de terrain, nous ne pouvons que les accepter car ces opérations ne pourront que diversifier l'offre de la commune. Concernant les ventes, nous les accepterons également. »

Mme Ebner Cottet (PS) prend la parole à son tour : « Tout d'abord le groupe socialiste remercie le CC pour son rapport intéressant et fouillé, qui nous soumet notamment une vision globale de l'évaluation du prix du terrain.

Ce rapport comprend d'ailleurs plusieurs volets. Avant tout le rappel d'un axe important du programme de législature 2012-2016, à savoir la création de logements. Ensuite, la mise en application de la LAT. Cet aménagement qui ralentit certaines décisions et pose quelques contraintes notamment à cause de l'espace réservé aux cours d'eau.

En ce qui concerne les tarifs, nous constatons que les prix du terrain à Val-de-Travers ont augmenté. Malgré tout, on peut estimer que les prix semblent justes car ils correspondent à un équilibre, évitant spéculation ou la surestimation. De plus, ces prix dépendent du potentiel à construire et de la localisation. Il varie beaucoup selon les villages. Il semble dès lors logique qu'une uniformisation des prix ne soit pas applicable. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste acceptera les 4 arrêtés proposés qui vont dans le sens d'une amélioration de l'offre et répondent donc aux besoins de notre commune, d'autant plus dans l'optique d'une augmentation des habitants dans notre région. »

M. Santiago (Les Verts) s'exprime à son tour : « Nous remercions le CC pour ce rapport qui a pour ambition de mieux définir la politique immobilière de la commune et de la valider par plusieurs opérations foncières. A sa lecture, nous avons essayé d'être constructifs, si si on vous l'assure, mais cela n'a pas été évident, car nous avons relevé passablement de points peu enthousiasmants, voir même négatifs, à côté de quelques points positifs.

Tout d'abord nous déplorons le fait que la CUEDD n'ait été informée que très tard sur ce rapport, à peine quelques heures avant d'être formellement consultée, et qu'elle n'ait donc pas eu l'occasion de travailler correctement sur un dossier aussi important.

Nous aurions préféré qu'elle puisse donner sereinement et sans précipitation des préavis sur les arrêtés relatifs aux opérations foncières.

C'est à croire que cette commission n'est pas utile pour traiter ces aspects d'urbanisme et de politique territoriale, qu'elle pourrait sans autre être quasiment court-circuitée – d'ailleurs ce n'est pas la première fois que cela se produit – et qu'elle sert essentiellement à débattre des couleurs de peinture des façades ou de permis de construire pour des balcons et vérandas. Bonjour la motivation ! D'autant plus lorsqu'on apprend que la commune du Val-de-Ruz, va elle se lancer prochainement, pour son plan d'aménagement, dans une démarche participative, cela laisse songeur !

Au sujet du contexte général avec la question de l'espace réservé aux cours d'eau pour favoriser la protection contre les crues, leurs fonctions écologiques et leur utilisation, il ne s'agit pas de minimiser la complexité de la problématique dans les zones dites densément bâties qui jouxtent les cours d'eau. Il convient de rappeler que les constructions et installations existantes bénéficient de la situation acquise, et que pour le futur dans les secteurs disponibles seules les installations dont l'implantation est imposée par leur destination et qui servent des intérêts publics ou prépondérants sont admises dans cet espace. Dès lors nous espérons et nous sommes confiants que des solutions pragmatiques et limpides pourront être trouvées pour la zone urbanisée à brève échéance, tout du moins avant la prochaine crue centennale.

Concernant les 4 projets principaux qui servent de soubassement à la politique communale, ils sont déjà bien connus, certains ayant même été initiés par les anciennes communes, et ce rapport ne fait que valider des décisions déjà entérinées et en accord avec le programme de législature. Il n'y a rien de vraiment neuf sous le soleil ou sous la lune, on a l'impression de faire du sur-place.

Nous sommes néanmoins surpris que parmi les projets ne soit pas mentionnée la future rénovation de l'ancien stand de tir à Fleurier, qui est certes un projet moins important et qui sera porté par des privés, mais dont l'orientation est censée être pleinement soutenue par le CC avec l'appui de ses commissions.

Sur les aspects de développement par l'entremise des plans de quartiers et d'adaptation de l'offre en logements, nous espérons franchement que le CC saura faire preuve d'une volonté farouche pour élargir la consultation et de s'en remettre à des démarches participatives, surtout avant d'éventuelles levées de boucliers. C'est une question de méthode. On pense bien entendu au projet de Plaine Fin, qui semble avoir un problème de pieds dans l'eau, au sens propre comme au sens figuré.

Est-ce que la récapitulation des projets en cours suffira à faire une véritable politique immobilière et répondre aux attentes de la population pour dynamiser les villages ? Qu'en pensent les citoyens de Travers, Noiraigue, Saint-Sulpice, Les Bayards et Boveresse qui nous accueillent ce soir ? Qu'en est-il de l'ancien plan directeur d'aménagement ? Est-il passé aux oubliettes ?

A notre sens ce rapport n'est probablement pas satisfaisant, mais il appartient en quelque sorte avant tout aux dépositaires du postulat, les groupes PLR et UDC, d'accepter ou non le classement de ce dernier.

Nous saluons la présentation du tableau estimatif sur les prix pour les différents types de parcelles et selon les villages. C'est enfin une base intéressante d'évaluation, où il est aisé de se rendre compte rapidement si un prix serait surfait ou sous-estimé. Certes, il faut encore nuancer l'évaluation en fonction de critères semi-quantitatifs ou carrément subjectifs, c'est un instrument qui est encore en rodage et qui peut être amélioré. Par conséquent il constitue un progrès bienvenu en comparaison de la situation qui prévalait jusque-là, qui laissait trop de place à l'arbitraire, et cela apporte à présent plus de crédibilité à nos Autorités.

Par exemple on constate qu'en première estimation pour Fleurier, le prix n'est pas inférieur à fr. 180.-/m². Dans le cas de la régularisation du DDP 1835 pour M. et Mme Jeanneret, cela facilite la justification d'un prix à fr. 100.- et non de fr. 80.- comme initialement négocié par le CC, et nous sommes satisfaits qu'un accord ait pu être trouvé.

En conclusion, nous considérons que ce rapport constitue surtout une récapitulation des principaux projets déjà en cours et que, même s'il amène quelques éléments supplémentaires, il n'est pas en soi fondateur d'une politique éclairée en matière de développement urbanistique et que, par ailleurs, trop de points restent en suspens ou en attente de décisions supra-communales. Dès lors, notre groupe va s'abstenir sur le classement du postulat.

Concernant les arrêtés sur les opérations foncières, la principale transaction est l'achat du bien-fonds 2703 de la Binrée à Fleurier. Nous sommes disposés à accepter cette transaction, dans la mesure où il apparaît que cette opportunité est intéressante et nous nous en remettons aveuglément au préavis favorable de la CGF, pour autant qu'elle souhaite s'exprimer ce soir. »

M. Vaucher (POP) remercie le CC, au nom de son groupe, pour son rapport détaillé et de qualité. Le POP acceptera l'entrée en matière et les 4 arrêtés proposés en étant particulièrement heureux de celui vendant le terrain à fr. 100.-/m² à M. et Mme Jeanneret à Fleurier comme il l'avait été demandé.

Les groupes ne souhaitant plus s'exprimer, le président laisse la parole au chef du dicastère afin qu'il puisse apporter des réponses aux questions soulevées.

M. Mermet (cc) remercie tout d'abord les différents groupes pour leur accueil favorable. Il informe ensuite le groupe PLR qui s'inquiète des échéances que les communes vont être officiellement informées à la fin de cette année, voire au début de l'année prochaine sur les processus qui se mettent en route. Val-de-Travers est un peu en avance car elle a été choisie comme commune-pilote. L'objectif est d'arriver à une détermination des surfaces constructibles d'ici à l'été prochain, ce qui sous-tend la révision du plan directeur cantonal et parallèlement du plan directeur régional. Une fois ces zones déterminées, soit à partir de l'été prochain, il sera possible de planifier la mise en œuvre pratique et institutionnelle. Par rapport à ces problèmes de délais et en ce qui concerne les espaces réservés aux cours d'eau, l'échéance est fixée à 2018. Il s'agit d'une contrainte car il serait plus agréable que les solutions soient trouvées plus rapidement. Cette volonté a déjà été ardemment exprimée au canton car il serait plus simple d'avoir un processus parallèle pour la prise en compte de cette ordonnance fédérale et la révision de la loi cantonale.

En ce qui concerne les implications des plans de quartier, il conçoit que des éléments complexes par rapport à la mise en œuvre technique et administrative rendent le processus lourd au niveau du canton. Il indique que ce qui refroidit le plus les promoteurs privés ne sont pas ces lourdeurs, mais les oppositions du voisinage. Lorsqu'un plan de quartier n'est pas adopté avant 2 ans, c'est rarement à cause de problèmes administratifs mais à cause du règlement des oppositions. Les promoteurs sont prêts à investir, mais ils souhaitent en général le faire après les phases de consultation. Ces inquiétudes se ressentent pour le projet de Plaine Fin à Môtiers notamment.

Le groupe PLR estime que les prix sont surfaits pour Travers et Boveresse. M. Mermet tient à préciser qu'il s'agit d'une proposition. La difficulté est que le CC n'a connaissance que d'une partie des prix appliqués sur le marché. Les privés ne publient pas forcément les tarifs conclus pour leurs transactions immobilières. Les bases citées reprennent donc les chiffres connus.

Il réitère ses remerciements au groupe UDC pour son accueil favorable. Il lui précise ensuite que les actions mentionnées par le programme de législature au niveau de l'implication des entreprises sont notamment la distribution des kits d'accueil aux pendulaires, la politique de communication, la promotion de l'image, etc. Ces actions sont connexes avec d'autres concernant l'accueil des nouveaux arrivants, car tout est lié. Certes, il ne s'agit pas d'actions ressortant directement du secteur de l'immobilier. Il a cité toutefois ces passages du programme de législature, car ils définissent les buts poursuivis. Aussi, il précise que d'autres actions sont menées pour développer l'offre de logements.

A Surville, les travaux d'équipement sont prêts. Les parcelles peuvent être vendues et construites. Concernant le quartier de Plaine-Fin à Môtiers et plus précisément l'inquiétude des voisins concernant la densité, il rappelle que le plan de quartier ne détermine pas la zone comme faible densité, mais il la fixe à moyenne densité. L'ancienne commune de Môtiers a déjà adopté un plan spécial pour diminuer cette densité. Dès lors, la densité mentionnée pour ce quartier est en-dessous de celle normalement exigée pour la zone. Les voisins, qui s'opposent à ce plan de quartier qui ne répond pas aux exigences de la zone car en-dessous de la densité, lorsqu'ils ont acheté leur terrain et construit leur maison, connaissaient déjà la planification de l'habitat de ce secteur de Plaine Fin car elle était déjà établie. Ce secteur était déjà prévu et calibré pour une densité moyenne. Ce plan

de quartier déroge déjà à la planification initiale, il pense donc que cela va être difficile de déterminer une densité plus faible. Le CC pense qu'il n'est pas bon de travailler sur des oppositions et souhaite mettre en place une démarche participative avec les personnes concernées et ouvrir un dialogue constructif.

Il remercie ensuite le PS pour son soutien. Il conçoit tout à fait que ce développement immobilier est essentiel pour accueillir de nouveaux habitants. Davantage d'habitants apporteront plus de recettes fiscales pour permettre un développement des infrastructures toujours plus accru. Cet apport est important pour les citoyens déjà installés et il espère qu'il pourra également le partager avec les futurs.

Quant au groupe des Verts qui émet beaucoup de réserves et de remarques, il souhaite lui préciser que les grands projets imposent des modalités et des délais difficiles à mettre en œuvre. L'étude concernant l'espace dédié aux cours d'eau a été présentée 2 fois à la CUEDD, qui se réunit tous les mois. Il conçoit que davantage pourrait être fait, mais les délais rendent la situation complexe dans ce domaine, sans compter que l'implication doit être plus forte pour ces importants sujets qui ont des impacts sur l'ensemble de l'aménagement. Il le rassure en lui indiquant que le plan directeur régional n'est pas passé aux oubliettes. Les travaux induits par la LAT permettront d'enrichir le dossier pour réviser parallèlement le plan directeur cantonal et le régional, afin d'avoir une vision cohérente de l'aménagement à Val-de-Travers. Concernant les échéances, les inquiétudes sont moins centrées sur celles imposées par la LAT et la révision du plan directeur que celles définies pour les espaces dédiés aux cours d'eau. Le délai fixé à 2018 amène beaucoup de contraintes et le CC aimerait qu'il soit raccourci. Le groupe des Verts évoque également plusieurs projets qu'il estime stratégiques, tel que le stand de tir de Fleurier. M. Mermet est aussi d'avis que sa réaffectation est importante. A ce titre, le stand de tir de Couvet, le déplacement d'une ferme à Travers ou encore beaucoup d'autres pourraient également être cités. Des projets ponctuels sont en cours à différents endroits, mais le CC s'est contenté de mentionner les projets prioritaires, offrant un potentiel de développement à l'horizon de 10 à 15 ans. Il est très actif sur les parcelles communales mais il est également attentif aux parcelles privées. Des projets de développement sont actuellement étudiés sur quasiment tous les villages. Ce n'était pas l'objectif de ce rapport de les mentionner, mais il peut volontiers faire un état des lieux une fois, moyennant l'accord des partenaires privés sur la communication de leurs projets. Sur le fait que la commune n'a soi-disant pas de politique, il tient à relever que le programme de législature est la planification politique communale sur 4 ans. A travers ses axes, des choix et des investissements importants sont menés. Finalement, la politique immobilière se fait à la mesure des moyens à disposition et est assez volontariste. Il espère néanmoins qu'elle portera ses fruits, tel que cela a été le cas pour d'autres domaines.

Finalement, il remercie encore le POP pour son soutien. Il est aussi d'avis que des éléments importants sont à développer. Il espère qu'il sera possible de cueillir ensemble les fruits de ces différentes actions entreprises aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe tout d'abord au vote pour le classement du postulat PLR-UDC. Ce dernier est accepté par 31 OUI et 2 abstentions.

Il passe ensuite à l'examen de détail puis au vote d'ensemble des différents arrêtés.

C'est par 32 OUI et une abstention que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à l'achat du bien-fonds 2703 du cadastre de Fleurier, tel que présenté par le Conseil communal.

C'est ensuite à l'unanimité que le Conseil général accepte les arrêtés suivants :

- ✓ **Achat du bien-fonds 2844 du cadastre de Buttes**, tel que présenté par le Conseil communal.
- ✓ **Vente du bien-fonds 2853 du cadastre des Bayards**, tel que soumis par l'Exécutif.
- ✓ **Suppression du DDP 1835 de Fleurier et vente du nouveau du bien-fonds 3600**, une fois la numérotation des articles corrigée.

7. CREDIT DE FR. 510'000.- POUR LA SECURISATION ET L'ASSAINISSEMENT DE QUATRE PASSAGES A NIVEAU DE LA LIGNE TRANSN A VAL-DE-TRAVERS

Le président indique que pour ce point, M. Loïc Frey (UDC) a souhaité se récuser. Aussi, le président l'invite à prendre place dans les rangs des spectateurs. Il laisse ensuite la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

M. Mermet (cc) indique que ce rapport présente la sécurisation des passages à niveau de la même manière que celle qui a été effectuée sur la ligne CFF de Noiraigue aux Verrières. Le CC avait l'optique de mettre en œuvre progressivement ces assainissements, mais des récentes informations de l'Office fédéral des transports (OFT) exigent d'accélérer le mouvement. Il souligne que, si les passages à niveau ne sont pas sécurisés, ils seront purement et simplement fermés jusqu'à ce que les mesures d'assainissement soient prises. Il avait espéré que le ralentissement du train aux passages les plus délicats permettrait de conserver leur utilisation jusqu'à leur sécurisation, ce qui n'est plus possible et explique l'urgence d'investir dans ces travaux.

Ce rapport ne mentionne que les passages concernés par notre commune. Si la commune n'est pas propriétaire de parcelles voisines, elle n'intervient pas financièrement. Il s'agit d'une affaire privée entre les personnes concernées et TransN. Certains passages seront fermés par des barrières à clé que les propriétaires des terrains alentours pourront toujours franchir. Ces investissements sont de la compétence du CC et n'exigent donc pas de passer par l'épreuve référendaire. Ce procédé autorise l'exécution des travaux rapidement. Le franchissement des voies dans ces cas sera donc toujours possible et ce sans interruption.

En ce qui concerne les autres passages, des investissements plus conséquents sont nécessaires et sont de la compétence du Législatif. Les travaux sur 2 passages ont déjà été exécutés pour une question de sécurité jugée prioritaire. Il s'agit du passage à niveau des Sugis à Buttes (km 11.056) et celui menant au terrain d'aviation à Môtiers (km 5.856). La sécurisation de ce dernier a été initiée par l'ancienne commune de Môtiers, ce passage ayant fait l'objet d'un accident mortel. Mais au final, il n'y a jamais eu de demande de crédit, il est donc nécessaire de régulariser la situation. Il remercie au passage la CGF pour sa vigilance. En ce qui concerne le passage à niveau des Sugis, une fermeture n'a pas été envisagée car toute la circulation aurait été ramenée au centre du village de Buttes, tant pour ce qui est du trafic agricole que pour l'accès au home. Etant donné que ce passage dispose d'une grande visibilité, il est équipé de feux clignotants et l'investissement est nettement plus modeste que si des barrières avaient été posées. Si un jour, il devait y avoir une extension de l'entreprise ValFleurier amenant un afflux important de véhicules, il est déjà prévu que le carrefour soit modifié avec des présélections.

En ce qui concerne les autres passages à niveau à Môtiers, notamment celui sis à la ferme du Marais (km 5.289), il avait été envisagé dans un premier temps d'installer des feux clignotants. En raison du manque de visibilité et de la fréquence des trains avec la cadence à la demi-heure, l'OFT s'y est opposé. Cet office impose de choisir entre une barrière avec fermeture à clé, utilisable par les agriculteurs concernés, ou la pose de barrières automatiques si le franchissement est autorisé à davantage de personnes. Compte tenu du coût des barrières automatiques s'élevant à plus de fr. 400'000.-, la pose de portails à clé est finalement le choix le plus adéquat. CM relève néanmoins que tant ce passage que celui sis au km 5.650 posent problème pour l'exploitation agricole. Le CC a donc commandé une étude pour déterminer comment circuler le long de ces marais et de la voie de chemin de fer. Cette problématique n'est pas aussi simple que ça. M. Mermet a donc d'ores et déjà pris contact avec l'autre agriculteur concerné pour déterminer comment franchir les terrains qu'il exploite de manière à rejoindre des passages à niveau sécurisés. Dans tous les cas de figure, l'agriculteur pourra franchir la voie avant la fin de l'année par le biais d'un passage à clé, même si cela n'est pas très pratique. Aussi, le CC réfléchit à une meilleure solution qui reste la plus pragmatique possible et permette l'exploitation sans engendrer pour autant des frais déraisonnables par rapport à la situation actuelle. Une première étude a donc été faite et a été communiquée à l'agriculteur.

En ce qui concerne le passage à niveau sis à la gare de Môtiers, il indique que ce dernier ne nécessite pas de rénovation à ce jour. Des travaux seront effectués dans le cadre de la révision de

la gare puisqu'elle n'est plus aux normes par rapport aux futurs trains et au niveau des quais. Sans compter qu'elle est en virage et que normalement les gares ne devraient plus l'être. Il s'agit donc d'une autre aventure qui se présentera plus tard. Il précise que l'amélioration et l'assainissement des gares sont financés par le fonds fédéral d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Cet assainissement ne posera donc pas de problème d'ordre financier à la commune mais plutôt des soucis de mise en œuvre.

Après le village de Môtiers, direction Fleurier, subsistent 2 passages à niveau pour des besoins agricoles, il s'agit de ceux sis au km 6.752 et km 7.216. Ces derniers desservent des parcelles exploitées par 2 paysans différents. Peu de bétail transite par ces champs, l'utilisation de ces passages étant nécessaire uniquement pour faire les foins 2 à 3 fois par année. Des barrières à clé seront donc posées. L'accord des exploitants a été obtenu.

A Fleurier, le passage vis-à-vis du home ValFleuri pose quelques soucis. Il est peu utilisé par des véhicules, si ce n'est le trafic agricole, mais il est énormément fréquenté par les piétons et cyclistes qui se promènent au bord de l'Areuse. Après avoir étudié tous les scénarii possibles, il s'avère qu'une fermeture est une perte non négligeable pour les piétons et cyclistes. Quant au trafic agricole, cela impose aux exploitants de passer par un pont qui ne répond plus aux attentes par rapport au tonnage des véhicules. Le CC a donc pesé les intérêts entre la réfection du passage avec la pose de barrières automatiques et la rénovation du pont. Il s'avère que bien que la solution proposée soit extrêmement chère, elle l'est moins qu'un assainissement total du pont. Toutefois et vu l'impossibilité de réaliser une installation dans les temps, ce passage sera provisoirement fermé au public par l'installation d'une chaîne et d'un cadenas afin de conventionner son utilisation jusqu'à la mise en place de l'installation définitive.

Le dernier passage à niveau à sécuriser se situe à Buttes, près de la carrosserie Orsat, et dessert principalement 3 usagers (une habitation, la carrosserie et un paysagiste). Il est concrètement peu raisonnable de le sécuriser en y apposant une barrière. La solution proposée est donc de construire un petit morceau de route par le Sud. Le passage sera donc fermé et la commune réalisera une route. Dans ce cas particulier, c'est TransN qui subventionne notre commune, d'où la demande de crédit s'élevant à fr. 60'000.-, la subvention venant ensuite en diminution du montant. Cette création va imposer des échanges de parcelles et notamment une compensation du terrain prélevé pour l'emprise directe et l'alignement de la route. Des arrêtés sur ces transactions seront présentés au Législatif lors de sa première séance de 2015.

M. Mermet termine en ajoutant que les règlementations ferroviaires avancent vite et rendent la problématique complexe. Le CC arrive à discuter avec TransN, mais l'OFT est très rigide sur ses exigences et il est difficile de les contourner. Beaucoup de travail est encore à faire pour régler la circulation aux Marais à Môtiers. A ce jour, le CC joue un peu aux pompiers pour être sûr que des franchissements soient encore possibles à la fin de l'année. Aussi, il continue d'œuvrer pour la suite du projet.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Aeschimann (PLR) fait l'intervention suivante : *« Le groupe PLR remercie le CC d'avoir cherché des solutions acceptables telles que proposées dans ce rapport, regrettant néanmoins le fait d'être mis devant le fait accompli dans ce dossier et de ne finalement n'avoir guère le choix.*

En effet, l'invention train sous sa forme actuelle date de 1820 et arrive, à mon avis, pour des lignes régionales telles que la nôtre, gentiment à ses limites. Quelques réflexions en vrac : le réseau TransN exploite une multitude de transports et le seul tronçon « train » à voie normale est sur notre commune, soit Travers-Buttes. Ce n'est donc pas le métier de base de TransN. De plus, nous sommes dépendants des décisions des CFF pour la ligne Travers-Neuchâtel. D'après ce que j'ai vu les installations de sécurité de cette ligne sont vieillissantes. Je pense particulièrement à la gare de Môtiers où les installations de sécurité ont plus de 60 ans ! Au vu des coûts exorbitants pour un seul passage à niveau, nous n'osons pas imaginer les coûts pour remettre toute la ligne à un standard actuel. Si les cadences sont augmentées, ce qu'il faudra faire pour augmenter l'attractivité, les

temps d'attente répétés aux passages à niveau deviendront par endroit encore plus insupportables que maintenant, je pense à Couvet et Fleurier.

Une autre réflexion en vrac : sur cette ligne les conducteurs ont la même formation pour rouler de Buttes à Neuchâtel que ceux qui pilotent l'ICN entre Olten et Zürich à 160 km/h, ce qui entraîne des coûts d'exploitation forcément élevés. Au vu de la configuration géographique de la ligne, je me pose la question si pour notre Vallée la solution actuelle est la meilleure et s'il ne faudrait pas dès à présent imaginer une solution plus moderne, plus adaptée, plus souple, moins contraignante et qui correspondrait mieux au métier de base de TransN.

Pour conclure et devant l'urgence, il ne sera pas possible d'éviter ces frais pour les passages à niveau cette fois, mais nous sollicitons que le CC ait une vision à long terme des transports publics dans notre Vallée et les étudie avec TransN. »

M. Devenoges (PS) s'exprime ensuite au nom de son groupe : *« Il s'agit ici d'un crédit de fr. 510'000.- pour l'assainissement de 4 passages à niveau sur la ligne TransN de Val-de-Travers. On l'a bien compris en lisant le rapport, il est question aussi, non seulement d'assainissements, il est question de choix que le Conseil communal a dû faire, à savoir des passages à niveau d'intérêts publics et d'autres agricoles, soit d'intérêts privés. Il est question d'urgence aussi, et tous ces éléments font partie du rapport. D'abord l'intérêt public et l'intérêt privé, 3 des assainissements se sont fait ou sont en cours de réalisation. Le premier est fait comme il l'a été dit à Môtiers et permet d'arriver à l'aérodrome, le suivant est prévu en face du home ValFleuri à Fleurier. Celui-là est d'intérêt public évident puisque passablement de personnes l'utilisent, soit à pied soit à vélo, pour rejoindre les bords de l'Areuse. Le troisième passage est entre Fleurier et Buttes, il permet d'atteindre la partie Nord-Est du village de Buttes en voiture sans devoir passer par le centre du village, et c'est aussi tout à fait adéquat. Quant au quatrième, il est proposé et là aussi, nous pensons que c'est un choix fort adéquat, il est proposé de le supprimer et de le remplacer par une route d'évitement.*

Concernant l'urgence, le passage des trains à la demi-heure va pratiquement doubler l'utilisation de la ligne d'ici la fin de l'année. D'autre part, les exigences de l'OFT qui ont des dates butoir nous ont bien fait comprendre qu'il s'agissait de travailler vite et nous comprenons qu'un certain nombre de ces réalisations ont dû être faites de manière anticipée avant la demande de crédit.

Pour toutes ces raisons, raisons d'intérêt public, de sécurité et d'urgence, le PS approuve les choix du CC et votera le crédit qui lui est soumis. »

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) prend la parole à son tour : *« Le groupe UDC tient compte de l'importance de l'assainissement des passages à niveau mentionnés dans le rapport du Conseil CC et exprime sa satisfaction globale au projet. Toutefois, il subsiste quelques incohérences et questions en suspens qui nous empêchent d'approuver, de prime abord, ce crédit.*

Nonobstant le fait qu'il nous paraît largement inapproprié de placer des barrières automatiques au passage PN ValFleuri km 8.035, du fait de l'excellente visibilité de chaque côté et aussi parce que ce chemin ne mène qu'à une série de jardins familiaux et non pas à une habitation ou à une structure importante, c'est surtout le passage à niveau de Môtiers km 5.289, pour lequel nous nous étonnons avant tout de devoir voter ce soir sur une question pour laquelle, je cite le rapport du CC : « aucun accord n'a pu être conclu à ce jour avec l'exploitant ».

En cherchant un peu plus loin, nous constatons - non sans un certain étonnement - que l'exploitant susmentionné a participé à une séance en compagnie de MM. Fatton et Mermet ainsi qu'un employé des CFF le 4 juin dernier, lors de laquelle il affirme avoir déclaré l'incompatibilité du projet du fait du passage régulier des trains ne lui laissant pas suffisamment de temps pour faire passer ses troupeaux. Il a également proposé une alternative concrète, impliquant des compromis avec les acteurs avoisinants, qui aux dernières nouvelles envisageaient ces possibilités d'un bon œil.

Suite à cet entretien du 4 juin dernier, il fut promis à l'exploitant par M. Mermet qu'un procès-verbal lui serait transmis et qu'une séance pour avancer dans ce dossier serait convoquée avec tous les concernés dans les 2 à 3 semaines qui suivaient. L'exploitant n'a jamais reçu de nouvelles, aucune

solution n'a été proposée et il attend toujours ce fameux entretien. Et voilà qu'aujourd'hui, nous votons sur l'entrée en matière pour un projet pour lequel la commune n'a apparemment pas du tout entamé les discussions nécessaires avec les personnes concernées.

Je pose donc les questions suivantes au CC :

- ✓ Est-il juste que nous votions sur un projet entièrement ficelé sur le papier alors que les exploitants attendent toujours des nouvelles pour poursuivre les négociations ?*
- ✓ De quel droit la commune inscrit-elle dans un rapport officiel « qu'aucun accord n'a pu être trouvé avec l'exploitant » alors qu'elle n'a tout simplement pas fait la démarche ?*

Malgré donc la nécessité de ces rénovations et les quelques points positifs de ce rapport, nous déplorons les agissements du CC et attirons votre attention sur les possibles recours - et donc les frais supplémentaires - de l'exploitant lésé si nous faisons fi de ses revendications. Pour toutes les raisons évoquées, le groupe UDC rejette de prime abord la demande de crédit d'investissement de fr. 510'000.- pour l'assainissement des passages à niveau dans l'état actuel, mais reste ouvert à son acceptation selon les réponses que fournira le CC aux interrogations que nous soulevons. »

Mme Vaucher (Les Verts) fait l'intervention suivante : « Nous remercions le CC de son rapport détaillé qui nous permet d'avoir une vue d'ensemble sur la problématique des passages à niveau. Nous saluons également la réalisation anticipée des travaux aux endroits à risques.

Nous sommes toutefois surpris d'apprendre que ce crédit formulé si tard va induire des conséquences non négligeables pour la population avec la fermeture provisoire du passage à niveau de ValFleuri. Ceci nous étonne d'autant plus que la date contraignante du 31 décembre 2014 a été annoncée par l'OFT depuis plusieurs années et qu'il s'agit d'un endroit très fréquenté. Si le crédit est voté, nous nous demandons si une dérogation ou un arrangement ne pourrait pas être obtenu de la commune à ces endroits en attendant la sécurisation.

Même si nous sommes placés devant le fait accompli, les options proposées dans l'urgence par le CC nous paraissent cohérentes et raisonnables puisque le montant des investissements correspond à la fréquence d'utilisation de ces passages à niveau.

Nous aimerions également sensibiliser le CC sur les travaux futurs qui devraient être confiés en priorité aux entreprises de la région dans les domaines où cela est possible. Même si la gestion et l'attribution des travaux relèvent de TransN, cette condition paraît justifiée puisque la moitié des coûts sera financée par les deniers communaux. »

M. Mermet (cc) remercie tout d'abord les groupes pour leur accueil plutôt positif. Il souhaite répondre aux questions qui ont été évoquées.

Par rapport à l'intervention du rapporteur PLR, il tient à rappeler qu'on ne parle pas des gares ici puisqu'elles doivent être financées par un autre fonds (FAIF). Outre la gare de Môtiers, la situation que connaît Couvet est encore plus dramatique. Pour Fleurier, les réflexions sont en cours. En ce qui concerne Couvet, les gares doivent normalement accueillir 2 rames complètes, soit un train de 150 m de long en ligne droite. Cela promet donc un bel exercice de style, étant donné que cette longueur, qui plus est en ligne droite, n'existe pas ! Des réflexions sont également sur la table. Concernant les assainissements des passages à niveau, il indique qu'il s'agit de solutions transitoires. Il explique que si des problèmes sont rencontrés aux passages à proximité des gares de Couvet et Fleurier avec des temps d'attente importants, c'est parce que les zones ne sont pas sécurisées. De ce fait et dans cette phase transitoire, les trains circulent à la vitesse d'un tramway, soit à 10 km/h. Il s'agit d'une question de distance et non de temps. Quand le train arrive à Fleurier par exemple dans la zone du futur passage à niveau de ValFleuri, le train circule sur toute la distance à 10 km/h, les barrières se ferment et cela prend un temps fou. La raison pour laquelle le CC pensait proposer ces assainissements afin qu'ils soient validés pour fin 2015, c'est parce qu'il imaginait que ces mesures transitoires, soit la possibilité d'instaurer des ralentissements aux passages non sécurisés, pourraient être maintenues jusqu'à l'été 2015. Il est clair que ces ralentissements ne pourraient pas être maintenus à l'entrée en force de la cadence à la demi-heure, mais tant qu'elle n'est pas en vigueur, il est possible de supporter ces ralentissements, même s'ils

sont inconfortables, car ils permettaient de maintenir les passages ouverts tant que les travaux de sécurisation n'étaient pas effectués. Cependant, l'OFT impose désormais le délai au 31 décembre 2014.

En ce qui concerne les interrogations du groupe UDC, M. Mermet constate que beaucoup d'éléments et d'incohérences sont soulignés. Le raccourci employé fait abstraction de certains sujets dans son explication. Il relève notamment la remarque que ce rapport est inadmissible, alors qu'aucun accord n'a pu être trouvé avec l'exploitant et que le CC n'a finalement rien fait. Il tient à préciser que cela ne s'est pas passé tout à fait comme ça. Le rapport propose de mettre des barrières à clé afin que le passage reste ouvert au 31 décembre 2014. Si ces alternatives ne sont pas rapidement mises en œuvre, les passages ne seront pas sécurisés. Ainsi, au 31 décembre, le passage sera purement et simplement fermé, avec aucune possibilité de franchissement. Il est donc indispensable de trouver une solution rapidement, sinon tout sera bloqué. Cette information n'était pas encore à disposition du CC lors de la rencontre qui a eu lieu au mois de juin avec l'exploitant. Lors de cette séance, il a été évoqué la possibilité de faire circuler le bétail dans les coins marécageux sur les parcelles alentours exploitées par d'autres agriculteurs. La commune a donc commandé une étude à la chambre cantonale d'agriculture et de viticulture (CNAV). Cette dernière a remis son expertise ce vendredi. Rien n'a été mentionné à ce sujet dans le rapport étant donné que le résultat de cette expertise n'était pas connu. Toutefois, le CC ne voulait pas prendre le risque que ce passage soit fermé, raison pour laquelle il a tenu à présenter ce rapport sans ces éléments à sa disposition. M. Mermet précise qu'il a transmis le rapport de la CNAV ce matin à l'agriculteur concerné. La question n'est pas de savoir s'il est possible de faire autrement, l'objectif étant que l'exploitation soit toujours possible grâce au franchissement des voies. De plus, il ressort du rapport de la CNAV que le passage du bétail par d'autres coins marécageux n'est pas idéal. D'autres agriculteurs ont été contactés pour étudier la transhumance. Ces différentes alternatives ont été présentées en toute transparence à la CGF. Elles sont sur la table et doivent encore être travaillées. A la lumière de cette expertise, il faut maintenant définir quelle est la meilleure solution ou la moins mauvaise pour permettre l'exploitation de ces terres dans des conditions raisonnables. CM est conscient que cette problématique est difficile, compte tenu des contraintes imposées par l'OFT ou celles de l'agriculture. Il estime que ces questions doivent être réglées par des experts qui doivent déterminer ce qu'il est possible de faire ou non. Aussi, la proposition, telle qu'elle est faite, a une certaine cohérence car elle permet la continuation de l'exploitation. Si le rapport cite qu'aucun accord n'a été trouvé avec l'agriculteur, c'est avant tout car il manquait ces éléments lors de la rédaction du rapport. L'expertise de la CNAV n'étant pas connue à ce stade, aucun accord ne pouvait dès lors être défini. Rien n'est ficelé, si ce n'est qu'un choix stratégique a été pris afin de garantir le franchissement des voies au 31 décembre et au-delà.

Au groupe des Verts, il indique que le CC veillera à ce que les travaux soient effectués par des prestataires de la région et adressera cette requête à TransN. Il espère que cela sera possible. Il relève que déjà beaucoup de travaux sont conduits directement par TransN, certains sont effectués par des entreprises spécialisées dans le domaine ferroviaire et d'autres, tels que la fabrication des barrières, font appel aux artisans de Val-de-Travers.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) demande une suspension de séance.

Le président accorde 5 minutes. Il est 21h39 et le président prie les membres du Conseil général de reprendre place et rouvre les débats.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) indique que les réponses du CC ayant éclairci ce que son groupe considérait jusqu'à présent comme zones d'ombres, il va accepter la demande de crédit.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant plus contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucune remarque, il procède au vote d'ensemble. **C'est par 31 OUI et une abstention que le Conseil général approuve la demande**

de crédit de fr. 510'000.- pour la sécurisation et l'assainissement de quatre passages à niveau de la ligne TransN à Val-de-Travers, tel que présenté par le Conseil communal.

M. Loïc Frey (UDC) reprend place dans les rangs du Conseil général.

8. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication du Conseil communal.

9. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

10. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe POP **au sujet de la propreté des rues et des places de pique-nique**, déposée le 20 juin 2014

« En principe, on devrait pouvoir attendre de chacun qu'il sache se comporter correctement, ne jetant pas ses déchets sur la voie publique et les reprenant lorsqu'il a fini de pique-niquer. Hélas, ce n'est pas le cas de tout le monde, certaines rues de nos villages et places de pique-nique sont souvent très sales. De plus, la saleté entraîne la saleté. Cela donne une mauvaise image de notre commune.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal :

- ✓ *D'augmenter le nombre de poubelles publiques et d'en poser là où il n'y en a pas ou pas assez.*
- ✓ *D'augmenter le rythme de vidange des poubelles, particulièrement en été.*
- ✓ *De veiller plus attentivement au nettoyage des rues les plus passantes en augmentant au besoin les passages des équipes de la voirie.*
- ✓ *De plancher sur un règlement permettant de verbaliser les personnes jetant des déchets sur la voie publique, comme c'est le cas pour celles laissant leurs sacs à ordures à côté des moloks. »*

M. Vaucher (POP) ne souhaite pas développer davantage ces interpellations, étant donné que tous les membres du Législatif ont eu l'opportunité de les lire.

M. Yves Fatton (cc) remercie le groupe POP pour cette excellente interpellation et répond bien volontiers aux différentes demandes dans l'ordre où elles apparaissent, soit :

- ✓ *D'augmenter le nombre de poubelles publiques et d'en poser là où il n'y en a pas ou pas assez.*

Il indique tout d'abord que depuis le début de la fusion, le nombre de corbeilles urbaines a été augmenté de 190 à 230 unités aujourd'hui. De plus, nous comptons également 109 caninettes sur le territoire. Ces infrastructures sont réparties ainsi :

Villages	Corbeilles urbaines	Caninettes
Fleurier	73	26
Couvet	57	31
Buttes	9	5
Saint-Sulpice	12	7
Boveresse	12	4
Les Bayards	6	6
Môtiers	25	13
Travers	12	7
Noiraigue	24	10

(Le prix d'une corbeille urbaine ou d'une caninette étant de fr. 150.-/pièce)

Dès lors, il lui semble que le nombre de corbeilles urbaines est adapté et que la problématique est plutôt due au manque de civisme de certaines personnes. Effectivement, le CC constate la présence de plus en plus nombreuse de déchets ménagers dans les corbeilles urbaines. Chaque fois qu'il est possible d'identifier les auteurs de ces actes, des poursuites sont engagées selon la procédure mise en place. Si cette pratique n'est pas jugulée dans les mois à venir, il se verra dans l'obligation de réduire les ouvertures des corbeilles urbaines afin que celles-ci retrouvent leur fonction première, soit la récolte des petits déchets urbains (mouchoirs, papier journal, de chocolat, de cigarettes, etc.).

S'agissant des places de pique-nique, celles-ci sont nettoyées par la voirie à raison de 2 fois par semaine durant la belle saison et une fois par semaine le reste de l'année. L'entretien du mobilier (tables, bancs, cabanes, etc.) est effectué par le service forestier.

✓ *D'augmenter le rythme de vidange des poubelles, particulièrement en été.*

Actuellement, les corbeilles urbaines et caninettes sont vidées à raison d'une fois par jour aux endroits stratégiques (centre des villages, proximité des magasins et des commerces) et à raison de 2 fois par semaine aux autres endroits, ce qui représente annuellement plus de 2'400 heures de travail répartie sur Timelead. Cette fréquence semble adaptée aux besoins et en adéquation avec l'effectif du personnel de voirie.

✓ *De veiller plus attentivement au nettoyage des rues les plus passantes en augmentant au besoin les passages des équipes de la voirie.*

Le service de voirie procède au nettoyage des rues à l'aide de 2 balayeuses à raison de 2 fois par semaine pour Fleurier et Couvet (voire plus lors de manifestations ou d'événements exceptionnels) et à raison d'une fois toutes les 2 semaines ou selon les besoins dans les autres villages. Cette activité représente environ 2'600 heures annuellement.

De plus, le personnel de voirie pratique une récolte manuelle des déchets 2 fois par mois.

Les points noirs sont bien connus, il s'agit des écopoints de la place Longereuse et de la place Preyel à Couvet où certains individus ne sont pas très respectueux. Chaque dépôt sauvage est contrôlé et une recherche du propriétaire est systématiquement effectuée, avec quelque fois des bons résultats.

Pour Preyel, une solution est en cours de réalisation par le déplacement d'une partie de la récolte des déchets sur le centre commercial de Couvet, avec l'agrandissement de celui-ci. Cela permettrait de déplacer cette activité bruyante dans un endroit plus éloigné et adapté.

De plus, depuis la réouverture de la discothèque VSD un nouveau phénomène est apparu. Les clients de celle-ci utilisent les places de parcs de la place Longereuse à Fleurier, proche de la discothèque. Cela génère chaque week-end des détritiques (cannettes, bouteilles, verres cassés et résidus de nourriture) sur cette place. Une solution doit être trouvée pour résoudre ce problème.

✓ *De plancher sur un règlement permettant de verbaliser les personnes jetant des déchets sur la voie publique, comme c'est le cas pour celles laissant leurs sacs à ordures à côté des moloks.*

Il semble au CC que les procédures mises en place sont suffisantes pour permettre d'amender les contrevenants. D'une part, par le règlement de police qui stipule en son article 3.17¹ lettre d) que

« Les jardins publics communaux sont placés sous la protection du public. Tout acte de nature à compromettre leur propreté et leur bon entretien est interdit. Il y est notamment défendu : d) de déposer des détritiques et des papiers ailleurs que dans les récipients destinés à les recueillir. »

Et son article 9.6¹ qui stipule que : *« Le dépôt de matériaux d'extraction et de démolition, d'épaves, d'ordures et de déchets de toute nature est interdit en forêt. »*

Et enfin grâce à l'arrêté du Conseil communal donnant procuration de porter plainte auprès de la Police neuchâteloise, du 9 juillet 2013. De plus, le Code pénal neuchâtelois stipule que le dépôt de déchets fait l'objet d'une amende tarifée. Le seul problème est qu'il faut prendre ces gens sur le fait et c'est là que réside la plus grande difficulté, l'idée n'étant pas de poster un agent de police derrière chaque arbre ! Chaque fois que des gens sont surpris d'actes d'incivilités, ils sont dénoncés à la police et verbalisés. A part ce problème de corbeilles urbaines qu'il faudra régulariser, si les abus ne cessent pas, pour le reste, les outils à disposition semblent suffisants.

M. Vaucher (POP) se déclare satisfait et remercie le CC pour ces informations.

2. Interpellation du groupe POP concernant l'utilisation de verres jetables lors des manifestations publiques, déposée le 3 novembre 2014

« De plus en plus, les verres utilisés lors de manifestations publiques sont consignés afin d'être lavés et réutilisés ensuite. Ceci diminue de manière significative la quantité de déchets dans les poubelles et sur le sol. Comme nous avons la chance de vivre dans une commune où les fêtes et manifestations sont nombreuses, nous demandons au Conseil communal, en collaboration avec les USL, de mettre en place un système de prêt de gobelets plastiques lavables et une structure de lavage pour ces gobelets. »

M. Mermet (cc) indique que la question a déjà été évoquée et vient à point nommé, puisqu'elle a été étudiée en particulier pour les grandes manifestations, telles que l'Abbaye de Fleurier et le Bicentenaire par exemple. Si une solution doit être trouvée, elle doit être applicable partout dans le Vallon, pas uniquement pour l'Abbaye mais également dans les différentes fêtes villageoises, quelles soient petites ou grandes. Cela impliquerait également de posséder l'infrastructure, des verres et des machines à laver qui seraient ensuite mises à disposition, ou alors de louer le matériel pour les manifestations, ce qui implique de toute façon un coût. Sachant que le budget sera étudié lors de la prochaine séance, il ne pense pas que la création de charges soit d'actualité. De toute évidence, déterminer qui supportera les coûts est fondamental. Les frais seront-ils à la charge des sociétés locales ? Sachant qu'il n'est pas prévu d'augmenter les subventions, cela ne semble pas d'actualité non plus. Les utilisateurs ? Les gens participants aux fêtes ? Cela semble raisonnable, cette question doit être travaillée de manière consensuelle avec tous les acteurs des manifestations. Outre le fait que cela implique un coût, cela semble complexe à mettre en œuvre sur le plan pratique et quotidien. En effet, si l'utilisation de verres recyclables est souhaitée, les stands devront ensuite être alimentés par de l'eau courante et de l'électricité pour les laver, ce qui ne sera pas toujours aisé. Pour les grandes fêtes cela semble plausible de bénéficier de telles structures, mais pour d'autres cela paraît coûteux et lourd à mettre en œuvre. Cette solution ne pourra être identifiée qu'en associant à la démarche les USL de l'entier de Val-de-Travers. La solution devra être validée par tous les partenaires, car elle sera ensuite applicable à tout le monde, il faudra donc convaincre les plus récalcitrants. Il n'imagine pas avoir 9 systèmes différents, aussi il est important d'avoir une base commune qui soit financée par tous. Ce projet implique un processus pertinent, pour lequel le CC porte un intérêt. Toutefois, il peut être long, tenant compte de la démarche participative à mettre en place et des différents interlocuteurs à contacter.

M. Vaucher (POP) est satisfait.

3. Interpellation du groupe POP au sujet de la récupération du papier dans les écoles, déposée le 3 novembre 2014

« Des milliers de kilos de papier sont jetés à la poubelle chaque année dans nos écoles. Ce n'est pas admissible tant éducativement qu'écologiquement. »

Nous demandons à ce que chaque classe soit équipée de 2 poubelles afin d'effectuer le tri papier-autres déchets, que des containers pour le papier soient présents dans chaque école et que la commune se charge de leur vidange, en particulier dans les plus grands collèges. Enfin, une fois la structure mise en place, nous demandons qu'une information soit donnée aux enseignants et que ceux-ci la répercutent auprès de leurs élèves. »

M. Faton (cc) relève que, depuis l'avènement de la nouvelle commune, chaque collège de chaque village a été équipé d'un conteneur bleu en 2010, ceci afin de récolter le papier des différentes classes. Les maîtres et maîtresses récoltent le papier dans un récipient séparé qu'ils vident dans le conteneur bleu prévu à cet effet. Ensuite, le service de conciergerie vide lesdits conteneurs dans les bennes ou moloks pour le papier.

Au sujet du collège B8, les classes sont équipées de récipients qui permettent de faire le tri du papier et des autres déchets. Du fait de la proximité de l'écopoint, le concierge ou les élèves se rendent sur place pour l'élimination de ces déchets dans les bons conteneurs.

Pour ce qui concerne le CVT, effectivement, à ce jour, aucune récolte du papier n'est effectuée. Il est malheureusement passé entre les gouttes. Dès lors, le DJE, en charge de la conciergerie et le DI ont mené une réflexion qui consiste à équiper chaque salle de classe ou secteur d'un récipient pour le papier qui sera ensuite éliminé par la conciergerie et transféré régulièrement à l'écopoint de la place Longereuse. Une information sera prochainement transmise par la direction au corps enseignant.

M. Vaucher (POP) est très satisfait de cette réponse, sachant que le CVT est une grande unité consommant beaucoup de papier.

.....

4. Interpellation du groupe POP concernant la taille des arbres, déposée le 3 novembre 2014

« La taille des arbres de notre commune nous interpelle : on se pose la question de savoir si le but est d'enlaidir les arbres, voire de les faire mourir ? S'il est normal de tailler des branches trop basses qui empêchent le passage de certains véhicules, pourquoi appliquer ce traitement également du côté champ ainsi qu'aux arbres qui ne sont pas situés en bordure de route ? »

Nous demandons au Conseil communal de corriger le tir. »

M. Faton (cc) explique que le service de voirie procède à une taille annuelle des arbres et des haies dans les villages. Cette taille des rejets des petites branches se fait au sécateur. Le but de cette taille est de maintenir une esthétique des arbres et de permettre également le contrôle sanitaire de ceux-ci. Ensuite, afin de maintenir un gabarit de 4,5 m au-dessus de la chaussée selon les obligations légales, il est procédé certaines fois à un élagage de quelques arbres. Afin de garantir un effet esthétique et un équilibre statique de l'arbre, cet élagage se fait sur tout son pourtour. De temps en temps, un élagage sévère est nécessaire pour des raisons de sécurité, ceci dans les parcs ou au bord des routes. Cette pratique concerne en général les arbres plus anciens.

M. Vaucher (POP) est partiellement satisfait surtout quand il regarde les arbres devant la Migros qui ne paraissent pas particulièrement en pleine santé.

B) QUESTIONS

1. Question du groupe POP déposée le 3 novembre 2014 **au sujet du recrutement de futurs médecins généralistes pour notre commune.**

« Où en est ce dossier crucial pour notre commune ? »

M. Thierry Michel (cc) indique que la relève des médecins de premier recours dans notre région est une priorité pour le CC. Plusieurs démarches ont été entreprises. Une entreprise spécialisée dans la remise de cabinets médicaux a notamment été mandatée pour conseiller le CC et l'appuyer dans ses démarches. 4 localisations possibles ont été étudiées pour la mise en place d'un cabinet de groupe à Fleurier. Une localisation a été retenue et semble prometteuse. Des discussions sont en cours avec le propriétaire qui a manifesté un intérêt pour investir dans cette structure. Un architecte a été mandaté pour préparer un projet de cabinet de groupe pouvant accueillir 6 médecins ou 5 médecins et 2 assistants. La viabilité économique du projet a été étudiée, il faut en effet qu'il soit attractif pour les médecins. Les voisins ont été approchés et la confirmation a été donnée qu'un permis de construire pouvait être octroyé. Le projet a été présenté à 4 médecins de la région, dont 2 pédiatres. La pédiatrie étant tout aussi importante que la médecine de premier recours. Il sera encore présenté aux autres médecins installés qui ont manifesté un intérêt à intégrer une structure de cabinet de groupe. 3 jeunes médecins neuchâtelois, dont des anciens Vallonniers, qui terminent actuellement leur formation ou qui l'ont déjà terminé, ont été approchés. Le mandataire a activé son réseau, notamment en France ou du moins dans les pays francophones alentours, car il n'y a que 10% de chance d'avoir des médecins suisses qui intègrent la structure. Le CC s'est donné jusqu'à la fin de l'année pour finaliser ce projet et obtenir l'accord des partenaires concernés. Si ce projet ne peut finalement pas voir le jour, une autre localisation sera étudiée. Il espère qu'il sera en mesure de fournir des informations plus détaillées dans l'intervalle.

-
2. Question du groupe POP déposée le 3 novembre 2014 **au sujet de la suite donnée à la pétition pour le maintien du giratoire du Haut-de-la-Tour.**

« Une décision a-t-elle été prise ? Si oui, laquelle ? »

M. Fatton (cc) confirme que le CC a reçu une demande d'appui pour maintenir le giratoire au Haut-de-la-Tour. Giratoire qui a été construit pour la réalisation du tunnel du Bois des Rutelins et qui permet une certaine sécurité pour les riverains et les automobilistes. Fort de cette demande, le CC a écrit en date du 17 avril 2014 au chef du Département, M. Yvan Perrin, à l'époque, pour que cette demande soit prise en considération et qu'une étude soit effectuée. Les riverains ont reçu une réponse, pas encore favorable, au mois de mai de la part des services de l'Etat. Elle leur mentionnait notamment que l'opportunité de maintenir ce giratoire était à l'étude. Depuis le mois de mai, il n'y a pas eu de nouvelles. M. Fatton a eu l'occasion d'en parler avec le nouveau chef du DDTE qui lui a confirmé la semaine dernière que le dossier était dans le bureau de ses services et qu'ils y apporteraient une réponse assez rapidement.

-
3. Question du groupe POP déposée le 3 novembre 2014 **au sujet de l'aménagement de la place de la gare à Fleurier.**

« A quelle date des travaux sont-ils envisagés ? Combien de temps les trains rouleront-ils aussi lentement au passage à niveau de la rue des Moulins ? Les TRN ont-ils l'intention d'investir prochainement à Fleurier ? »

M. Mermet (cc) explique qu'un projet est en cours de développement avec la volonté de créer une zone de rencontre pour les piétons et les cyclistes. Les objectifs sont de modérer le trafic des véhicules mais sans diminuer les places de parc, de valoriser le plus possible les espaces publics, tels que le jardin mais aussi de donner plus d'espace aux terrasses et aux circulations piétonnes, en adaptant ces projets avec ceux que la gare mène. Il pense notamment au pont et la passerelle qui

vont être refaits, une marquise va être construite, les quais seront adaptés, etc. Le projet initial prévoyait un traitement assez audacieux et novateur en termes de surfaces. Il est nécessaire de revoir à la baisse le budget total qui doit être consacré à cette réalisation, d'où un retard dans la mise en œuvre. Dans tous les cas, la coordination est assurée par rapport aux projets de TransN, de manière à éviter les surcoûts. Toutefois, l'investissement ne devrait pas commencer avant 2016.

4. Question du groupe POP déposée le 3 novembre 2014 **au sujet des jumelages des anciennes communes.**

« Les Bayards étaient jumelés avec Paris L'Hôpital. D'autres villages de Val-de-Travers étaient-ils jumelés ? Ces liens ont-ils été maintenus et si oui sous quelle forme ? »

Mme Chantal Brunner (cc) précise que le jumelage des Bayards et Paris L'Hôpital n'a pas été initié par les anciennes Autorités mais par l'association de la Mi-Été. Ce jumelage a été dissout et il n'y en pas d'autres à la connaissance du CC datant d'avant la fusion, ni depuis la naissance de la nouvelle commune. La priorité du CC est d'entretenir des relations et d'échanger avec ses homologues des autres communes du canton, à savoir La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel, Val-de-Ruz et Milvignes. Le CC a également des contacts réguliers avec Sainte-Croix et la Mairie de Pontarlier. Ces séances de travail permettent de traiter différentes questions d'ordre politique entre Exécutifs, telles que la mobilité, le développement territorial, la démographie, la fiscalité, les structures d'accueil, etc. Le CC estime que ces rencontres sont plus utiles que des jumelages avec des communes qui sont souvent éloignées et qui ne partagent pas forcément les mêmes préoccupations.

5. Question de M. Sergio Santiago (Les Verts) déposée le 7 novembre 2014 **concernant les cartes journalières CFF.**

« La commune met actuellement à disposition des habitants 6 cartes journalières CFF. Compte tenu de la forte demande à certaines périodes de l'année et de l'attractivité qui va probablement croître grâce à la prochaine cadence des trains à la demi-heure, le CC envisage-t-il d'augmenter le nombre de cartes disponibles ?

Par ailleurs, les kiosques partenaires et la commune sont-ils satisfaits de leur relation commerciale existante sur cette offre ? »

M. Mermet (cc) confirme que la commune mettait à disposition 7 cartes journalières et que ce nombre a été réduit à 6, en raison d'un problème de financement lié au manque d'utilisation. Cette diminution a été décidée pour améliorer les finances des kiosques qui sont impliqués dans la démarche. Parallèlement et afin de promouvoir ces cartes, une information suivie et répétée est publiée dans le Courrier du Val-de-Travers. A ce jour, il semble que ces cartes sont davantage utilisées. La campagne d'information va donc être poursuivie. Il conçoit que l'intérêt pourrait accroître avec l'augmentation de la cadence des trains dès décembre 2015. Le CC va donc rester attentif à ces éléments, l'idée étant que l'offre soit adaptée à la demande, pour autant que le cadre financier soit également acceptable pour les partenaires. Il relève que les CFF ne font pas une promotion très active de ces cartes et font notamment tout pour freiner les ventes. Quant aux partenaires, soit les 2 kiosques qui diffusent ces cartes, ils précisent que leur intérêt est raisonnable mais pas fascinant, car leur coût d'achat a augmenté mais pas leur prix de vente. Les marges sont donc en diminution. Le CC est convaincu que c'est une offre qui a son rôle à jouer à Val-de-Travers.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il souhaite à toutes et tous une excellente soirée et une bonne semaine. Il lève la séance à 22h05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Alexandre Willener

François Oppliger